

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 197/6e L rendant exécutoire délibération n° 197/6°L du 20 mai 1965 de la Commission permanente de l'Assemblée Territoriale fixant le montant de l'indemnité forfaitaire mensuelle à allouer aux médecins de l'Hôpital Peltier chargés de consultations externes en 1965 .

n° 197/6e L

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
25 mai 1965

Numéro JO
n° 7 du 01/07/1965

Date du numéro
1 juillet 1965

TEXTE INTÉGRAL

Le montant de l'indemnité forfaitaire mensuelle allouée aux médecins chargés du Service des consultations externes à l'hôpital Peltier est fixé comme suit pour l'année 1965 : Chirurgie7.700 F Médecine, pédiatrie et neuro-psychiatrie.....5.000 F O.R.L. et ophtalmologie.....14.400F Ces taux prendront effet pour compter du 1er janvier 1965.